

PROCES VERBAL
de la séance n° 1
du Conseil d'Administration du mardi 16 avril 2024

COLLEGE DE YATE

9830477B

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Le Procureur de la République
de la Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Procureur de la Nouvelle-Calédonie

Procès-verbal

**Conseil d'Administration n°1
du mardi 16 avril 2024**

Collège de Yaté

BP 10- 98834 Yaté

TEL. - FAX 35 43 55 - e-mail : ce.9830477b@ac-noumea.nc

Collège de Yaté
BP 10
98834 YATE
Tél. : 35 43 55

N° de séance : 1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU C.A. DU : Mardi 16 avril 2024

Date : 16/04/2024 Heure début : 16h45 Heure de fin : 18h35

Présidence : Monsieur Alexis HOLTZ

Secrétariat : Madame Thanga NEWEDOU

Membres excusés :

Membres absents : Mme V. Laura, Mme T. Marie-Renée, M.T. Emmanuel, M. V. Roger, M. N. Antonio,
Mme K. Marie-Jeanne

Nombre de membres présents : 14

Quorum : 11

N°	Nature des questions traitées	Nbre de feuillets	Réservé à l'Administration
1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 23/11/2023		
	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR		
	ADMINISTRATIF : <ul style="list-style-type: none">- Bilan de rentrée,- Installation du nouveau CA,- Vote du règlement intérieur du CA,- Composition des différentes commissions.		
4	FINANCIER : <ul style="list-style-type: none">- Compte financier 2023,- Adoption du compte financier 2023,- Affectation du résultat,- Répartition des reliquats de subvention,- Décision budgétaire soumise pour vote,- Budget prévisionnel du projet « PLASTIQUES A LA LOUPE » classe de 6E,- Budget prévisionnel du projet « SPORT ET SANTE » classe de 5^E.		
5	QUESTIONS DIVERSES : <ul style="list-style-type: none">- Sécurité,- Formation,- Auto-évaluation de l'établissement.		
	TOTAL DES FEUILLETS	20	

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

Collège de Yaté

BP 10- 98834 Yaté

TEL.- FAX 35 43 65 - e-mail : ce.9830477b@ac-noumea.nc

Le Président



La Secrétaire

T. NEWEDOU

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

Collège de Yaté

BP 10- 98834 Yaté

TEL.- FAX 36 43 56 - e-mail : ce.9830477b@ac-noumea.nc

I et II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Cadre
réservé à
l'autorité de
contrôle

Le chef d'établissement, M. Alexis HOLTZ, remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint ouvre le CA à 16H45.
Le CA débute avec 12 membres.
Le principal précise que Madame NEWEDOU Patricia, représentante la Mairie de Yaté mais n'a pas le droit de vote.

1- Approbation du PV du CA du 23 novembre 2023

M. HOLTZ informe les membres du conseil d'administration que le procès-verbal leur a été transmis par mail, sauf bien sûr les nouveaux membres, et leur demande s'ils ont des remarques et soumet au vote l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23/11/2023.

Adoptez-vous le procès-verbal du conseil d'administration en date du 23/11/2023 ?

Votants : 12
Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 05

16h50 : arrivée de M. ATINOVA Joe, représentant des parents d'élèves

2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du mardi 16 avril 2024

Après lecture de l'ordre du jour, le Principal propose aux membres de rajouter en- QUESTIONS DIVERSES, les 3 points suivants :

- Sécurité,
- Formation,
- Auto-évaluation de l'établissement,

Et soumet l'ordre du jour au vote.

Adoptez-vous l'ordre du jour ?

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

16h58 : arrivée de Mme AKARO Lydia, représentant des parents d'élèves

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
16h50 2024
pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

--	--

III- ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIE

Car
rés
l'at
de
cor

1- BILAN DE RENTREE

La rentrée des enseignants le vendredi 9 février puis celle des élèves le lundi 12 février 2024 se sont très bien déroulées avec une très forte présence des parents et la totalité de l'équipe pédagogique. Une cérémonie de coutume a été organisée afin de bien commencer l'année.

En 2024, l'établissement accueille 86 élèves répartis dans 4 classes (6^e, 5^e, 4^e et 3^e).

Les classes de 6^e et de 4^e sont assez chargées avec des niveaux extrêmement hétérogènes puisque nous pouvons accueillir dans la même classe un élève orienté en ULIS, d'autres en SEGPA, certains se destinent vers un CAP ou un BAC professionnel alors que d'autres s'orientent vers un BAC général et des études longues.

La première semaine s'est extrêmement bien déroulée mais suite aux événements de la nuit du 17 au 18 février 2024, tout a été beaucoup plus compliqué. Les établissements scolaires de Yaté ont été fermés le lundi 19 février. Le mardi 20 février, la Province Sud et le Vice-rectorat mettaient à la disposition des élèves, des personnels et de la population 8 psychologues sur site.

Malgré toutes ces tensions, le collège est toujours resté ouvert, c'était un endroit de tranquillité pour les élèves impactés par les événements. Les enseignants étaient tous présents pour assurer la continuité des apprentissages et permettaient ainsi de donner un cadre et une stabilité à des élèves parfois perturbés.

Il faut avouer que cette première période de l'année a été très perturbée. Une de nos priorités cette année était de renforcer les liens avec les parents : coutumes et déjeuner dans les tribus, formation informatique des parents à l'aide de la Province Sud, réunions parents-professeurs, futsal avec les parents le mercredi soir...mais tout a été annulé et repoussé à des périodes plus sereines.

Malgré tout, le collège fonctionne, accueille les élèves qui apprennent et les équipes continuent de produire des projets pour nos élèves que nous devons certainement adapter en fonction de l'évolution de la situation à Yaté. Depuis le début de l'année scolaire, nous avons quand même réussi à :

- maintenir la sortie des élèves de 6^e pour une semaine de cohésion sur Nouméa,
- visiter la frégate le « VENDEMIARE » avec les 4^e,
- organiser la formation des délégués au Centre Culturel TJIBAOU,
- accompagner les élèves de 3^e à une représentation théâtrale, etc.

Concernant les résultats scolaires, nous avons réussi à faire passer les évaluations de français et de mathématiques aux élèves de 6^e et de 4^e (nouveau cette année). Il en ressort que nos élèves sont en grande difficulté dans ces disciplines fondamentales. Nous devons donc nous poser au moins deux questions : comment travailler avec le primaire afin que les élèves soient plus performants en arrivant au collège. Mais surtout, que devons-nous faire pour qu'un élève qui arrive avec des lacunes en 6^e puisse les combler et arrive à récupérer le niveau demandé en fin de cycle 4 ?

Enfin, Monsieur le Principal tient à remercier tous les personnels de l'établissement, enseignants comme non-enseignants, qui ont toujours continué à faire leur travail tout en restant très professionnels pour le bien de nos élèves

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

COLLEGE DE YATE
 07/04/2024
 M. le Directeur de l'établissement

durant cette période de troubles à Yaté. Notre école, notre collège doivent rester des lieux d'apprentissage et de bien-être, préservés des tensions extérieures.

EFFECTIFS :

2022	102 élèves	54 filles	48 garçons	22 externes	80 demi-pensionnaires	6 classes : 2 6EME 2 5EME 1 4EME 2 3EME
2023	89 élèves	52 filles	37 garçons	11 externes	78 demi-pensionnaires	6 classes : 2 6eme 2 5eme 1 4eme 1 3eme
2024	85 élèves	46 filles	39 garçons	14 externes	71 demi-pensionnaires	4 classes : 1 6eme 1 5eme 1 4eme 1 3eme

RESULTATS DNB 2023 :

• Réussite :

- Diplôme National du Brevet général : 84, 7 % (6 élèves)
- Diplôme National du Brevet professionnel : 100 % (7 élèves)
- Certificat de Formation Générale : 100 % (12 élèves)

ORIENTATION 2023 :

Tous les élèves qui ont sollicité une orientation ont été affectés avant les grandes vacances scolaires.

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGALE
 19 Ju 2024
 Pour le Haut-Commissaire de la République
 en Nouvelle-Calédonie et par délégation
 Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

2- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des membres du nouveau Conseil d'Administration 2024

Personnels d'encadrement	Chef d'établissement, président : M. HOLTZ Alexis Adjointe-gestionnaire : Mme NEWEDOU Thanga CPE : Mme SANS Muriel
Représentants des institutions	Représentante de la Province Sud : Mme VENDEGOU Laura Représentante de la commune : Mme TIHA Marie-Renée Représentant coutumier : M. TEREBO Emmanuel
Personnalité Qualifiée	Personnalité qualifiée : M. ADJOUHNI OPE Daniel
Représentants des personnels	Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation : Titulaires : Mme CHELEHY Monique, Mme ROLANDO Magall, Mme TAMBY Astrid, M. TERRAT Christophe Suppléants : M. AJAPUHNIA Jean-Jacques, Mme ATITI Millenka, M. IMBERT Cyril, Mme MARTIN Lenka Représentants des personnels ATOSS : Mme VAMA Marle-Jeanne M. VAMA Roger
Représentants élus des parents d'élèves et des élèves	Représentants élus des parents d'élèves : Titulaires : Mme AKARO Lydia M. NEWEDOU Antonio Mme KOROMA Marie-Jeanne M. ATINOVA Joe Suppléants : Mme ATTI Pascaline, M. FILIOLEATA Atamé Représentants élus des élèves : Titulaires : KOROMA Farel ATITI Zitah OUETCHO Ruben Suppléants : NEPONRON Christian KOROMA Eugène KOROMA Mlckaëlla

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LEGALITÉ

03 Jui 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie
Le Vice-Président

3- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le principal distribue les documents concernant le vote du règlement intérieur du conseil d'administration et demande à chacun de faire sa lecture et pose des questions. Il les informe que le conseil d'administration ne doit excéder 2 heures, comme c'est noté à l'article 9.

Adoptez-vous le règlement intérieur du conseil d'administration ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

4- COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission Permanente
Références réglementaires
Titre III Chapitre II Article

Le Chef d'Etablissement : M. Alexis HOLTZ

L'Adjointe-Gestionnaire : Mme Thanga NEWEDOU

La CPE : Mme Muriel SANS

La représentante de la Province Sud : Mme Laura VENDEGOU

La représentante de la Mairie : Mme Marie-Renée TIHA

Le représentant coutumier : M. Emmanuel TEREBO

3 enseignants : M. Cyrill IMBERT, M. Christophe TERRAT, Mme Magali ROLANDO

2 ATOSS : Mme Marie-Jeanne VAMA, M. Roger VAMA

3 parents d'élèves : Mme Lydia AKARO, M. Antonio NEWEDOU, M. Joe ATINOUA

Suppléants : Mme ATTI Pascaline, Mme KOROMA Marie-Jeanne

1 élève : Farel KOROMA

Suppléant : Zitah ATITI

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

Conseil de Discipline et d'Éducation
Références Réglementaires
Titre I Chapitre I Section article 46

Le Chef d'Etablissement : M. Alexis HOLTZ

L'Adjointe-Gestionnaire : Mme Thanga NEWEDOU

La CPE : Mme Muriel SANS

Le représentant coutumier : M. Emmanuel TEREBO

3 enseignants : Mme Magali ROLANDO, Mme Astrid TAMBY, M. Christophe TERRAT

2 ATOSS : Mme Marie-Jeanne VAMA, M. Roger VAMA

3 parents d'élèves : M. Antonio NEWEDOU, M. Joe ATINOUA, Mme Lydia AKARO

Suppléants : Mme Pascaline ATTI, Mme Marie-Jeanne KOROMA

2 élèves : Farel KOROMA, Ruben OUETCHO

Suppléants : Thibert ATTI, Orlane ATINOUA

Commission Educative
Références Réglementaires
Titre IV Chapitre II Section I article 4

Le Chef d'Etablissement : M. Alexis HOLTZ
La CPE : Mme Muriel SANS
Le représentant coutumier : M. Emmanuel TEREBO
Les professeurs : tous les professeurs de la classe concernée
1 parent d'élève : M. Joe ATINOUA
1 Suppléant : Mme Huguette ATTI

Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté
Références Réglementaires
Titre III Chapitre V article 3

Le Chef d'Etablissement : M. Alexis HOLTZ
L'Adjointe-Gestionnaire : Mme Thanga NEWEDOU
La CPE : Mme Muriel SANS
La représentante de la Mairie : Mme Marie-Renée TIHA
La représentante de la Province Sud : Mme Laura VENDEGOU
Le représentant coutumier : M. Emmanuel TEREBO
2 professeurs : Mme Monique CHELEHY, Mme Magali ROLANDO
1 ATOSS : Mme Marie-Jeanne VAMA
Suppléant : M. Roger VAMA
2 parents d'élèves : M. Atamé FILIOLEATA, Mme Marie-Jeanne KOROMA
3 élèves : Melle Zitah ATITI, M. Ruben OUETCHO, Melle Esther OUETCHO

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

Comité Hygiène et Sécurité
Références Réglementaires
Titre III Chapitre V article 3

Le chef d'Etablissement : M. Alexis HOLTZ
Le représentant du VR-DGE :
Le représentant de la Province Sud :
Les représentants des organisations syndicales : Mme Lenka MARTIN
Suppléante : Mme Magali ROLANDO
Les représentants des personnels : Mme Marie-Jeanne VAMA
Le représentant des élèves : Eugène KOROMA

IV – FINANCIER

1- ANALYSE DU COMPTE FINANCIER 2023

Le collège de Yaté est un EPENC (Etablissement Public d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie)

Cet établissement public a une personnalité morale et juridique qui se traduit par « une autonomie financière » avec des instances de délibération, dont le conseil d'administration, et des personnes chargées entre autre d'exécuter ses décisions, le Directeur de l'établissement (le Chef d'Etablissement / le Principal) et l'Agent Comptable chacun en ce qui le concerne et dans le respect d'un des principes les plus importants et notre droit public et financier, la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le collège a donc un budget propre dit de fonctionnement qui ne comprend pas les dépenses de personnels à la charge de la Nouvelle-Calédonie via la Mise à Disposition Globale et Gratuite (M.A.D.G.) et les dépenses d'investissement (à la charge de la collectivité de rattachement : la Province Sud).

2- LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2023 est positif et s'établit à un million cinq cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatorze francs xfp (1 534 494 xfp).

La gestionnaire précise que la dotation de 2023 était plus importante que celle de 2022. Elle précise également :

Qu'en ALO : il y a eu plus de recettes et moins de dépenses, donc un résultat de gestion positif,

Qu'en AP : il y a eu plus de dépenses que de recettes, donc un résultat de gestion négatif et que ce résultat a été pris sur le fond de roulement de l'établissement,

Qu'en VE : les dépenses sont identiques qu'aux recettes,

Qu'en OPC : les dépenses sont identiques qu'aux recettes.

PREMIÈRE SECTION : fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat de gestion
Administration et logistique	7 111 398	8 857 133	1 745 735
Activités pédagogiques	3 636 588	3 425 347	-211 241
Vie de l'Elève	545 100	545 100	0
Totaux	11 293 086	12 827 580	1 534 494
DEUXIÈME SECTION : opération en capital	Dépenses	Recettes	Résultat de gestion
Opérations en capital	1 660 780	1 660 780	0
Totaux	1 660 780	1 660 780	0
Total exécutoire budgétaire	12 953 866	14 488 360	1 534 494

Pour rappel :

Exercice 2021 : boni de 3 524 266 xfp

Exercice 2022 : déficit de -58 876 xfp

Quelques indices de dépenses et de recettes pour 2023 par service :

• ACTIVITES PEDAGOGIQUES

RECETTES : 3 425 347 F CFP

Les recettes sont organisées éventuellement différents « domaines » qui permettent de regrouper les divers financements des projets pédagogiques.

Les activités pédagogiques générales sont financées par la Province Sud, l'Etat et des ressources sur demande de subventions.

DEPENSES : 3 636 588 F CFP

Les dépenses sont, de la même façon, regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différentes actions et grands postes de dépenses.

- Projets d'établissement : 2 451 621 xfp
- crédits d'enseignement général : 692 152 xfp
- équipement pédagogique : 492 815 xfp

• VIE DE L'ELEVE

RECETTES : 545 100 F CFP

DEPENSES : 545 100 F CFP

Ce service a répondu à la prise en charge :
des fournitures scolaires,
de l'uniforme,
de la licence UNSS

- des chaussures de sports.

• ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

RECETTES : 8 857 133 F CFP

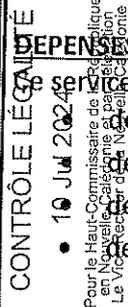
Ce service est financé par la Province Sud

DEPENSES : 7 111 398 F CFP

Les dépenses sont, de la même façon, regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différents postes de dépenses.

- Maintenance photocopieurs : 351 454 xfp
- Maintenance électriques : 224 694 xfp
- Viabilisation : 559 552 xfp
- Autres charges générales : 702 913 xfp
- Equipement administratifs : 1 425 245 xfp

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20



• OPERATIONS EN CAPITAL

RECETTES : 1 660 780 F CFP

DEPENSES : 1 660 780 F CFP

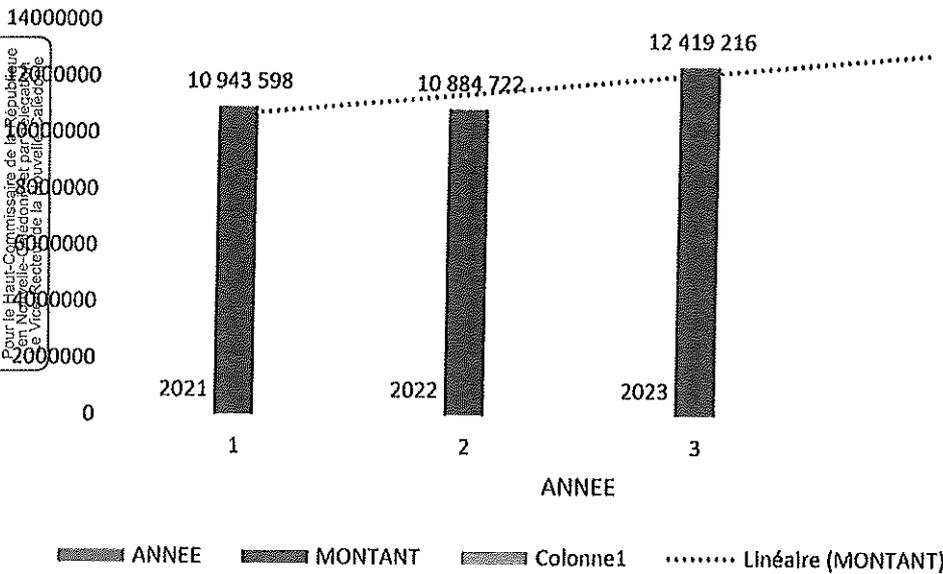
Ce service est financé par la Province Sud par la dotation d'équipement et est utilisé pour l'achat des biens dont la valeur est supérieure à 60 000 xfp.

En 2023, nous avons rénové le mobilier des classes 3 et 9, achetés du matériel pour la formation de PSC1 et des armoires pour la réserves de sciences.

3- LE FOND DE ROULEMENT

Le montant du fond de roulement au 31/12/2023 s'élève à la somme de douze millions quatre cent dix-neuf mille deux cent seize xfp (12 419 216 xfp), ce qui représentent 444 jours de fonctionnement. Ce montant est plus que suffisant et peut paraître même disproportionné par rapport à la taille financière de l'établissement. Il donnera une marge plus qu'appréciable pour initier une politique d'investissement/travaux et répondre aux demandes des enseignants, des élèves et du personnel enseignant et non-enseignant.

Evolution du Fond de Roulement



Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGALITÉ

MONTANT 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par
le Recteur de la Nouvelle-Calédonie

4- LE PATRIMOINE

Les achats immobilisés s'élèvent à un million six cent mille francs xfp (1 600 000 xfp). L'établissement dispose d'un reliquat conséquent de subventions d'équipement qui ne pourra plus les utiliser car le délai d'exécution est dépassé. Un avis des sommes à payer sera à demander au financeur pour leur remboursement.

5- RELIQUATS DE SUBVENTIONS

Les reliquats de subventions avoisinent les 3 millions de francs XFP, composés de subvention d'équipement et de diverses sommes affectées à des projets pédagogiques. Le collège a commencé une politique d'apurement de ces reliquats et devra poursuivre en ce sens en 2024.

6- CONCLUSION

La situation financière du collège est plus que confortable et s'explique pour 2023 par une augmentation de la subvention de fonctionnement accordée par la Province Sud.

L'établissement peut envisager l'avenir et prévoir des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Après les différentes explications et quelques réponses données, le principal soumet vote :

Adoptez-vous le compte financier 2023 présenté par l'adjoite-gestionnaire ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Acceptez-vous l'affectation du résultat de l'exercice 2023 aux réserves générales de l'établissement ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
10 JUIN 2024
Pour le Collège de la République
En Nouvélle-Calédonie
Le Vice-Président de l'Assemblée
Nouvelle-Calédonie

4 REPARTITION DES RELIQUATS DE SUBVENTIONS 2023

4.1 REPARTITION DU RELIQUAT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2023

Le reliquat de la subvention d'équipement 2023 s'élève à la somme d'un million cent cinquante-trois mille vingt-trois francs xfp (1 153 023 xfp). La répartition de ce reliquat est la suivante :

Tableau de répartition comme suit :

Service	Domaine	Activité	Rappel crédits ouverts	Répartition indicative et vote CA	Observations
AP	EQUIP	22EQUIP	548 137 xfp	100 000 xfp	Equipement
ALO	EQUIP	22EQUIP	274 068 xfp	384 341 xfp	Equipement
OPC	EQUIP	22EQUIP	548 18 xfp	668 682 xfp	Equipement
TOTAL				1 153 023 XFP	

Acceptez-vous la répartition du reliquat de subvention d'équipement 2023 ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

4-4.2 REPARTITION DU RELIQUAT DE SUBVENTION 2023 DES CREDITS GLOBALISES

Le solde de subvention des crédits globalisés 2023 s'élève à un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-trois francs xfp (1 685 853 xfp). Au budget 2024, nous avons mis six cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-trois francs xfp (682 933 xfp) dans le service « VIE DE L'ELEVE ». Le reliquat que nous devons répartir s'élève à un million deux mille neuf cent vingt francs xfp (1 002 920 xfp).

Tableau de répartition comme suit :

Service	Domaine	Activité	Rappel crédits ouverts	Répartition indicative et vote CA	Observations
AP	PE	OEA2CULT	300 000 xfp	501 460 xfp	Accès à la culture
VE	CG	21FSC	502 933 XFP	501 460 XFP	Fond Social Collégien
TOTAL				1 002 920 xfp	

Adoptez-vous la répartition du reliquat de subvention 2023 des crédits globalisés ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

CONTRÔLE LÉGALITÉ

10 juillet 2024

Le Préfet de la Région
de Nouvelle-Calédonie

4-4.3 PRÉLEVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT

Le fond de roulement au 31/12/2023 s'élève à la somme de douze millions quatre cent dix-neuf mille deux cent seize francs xfp (12 419 216 xfp). Le montant du prélèvement s'élève à quatre millions quatre cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq francs xfp (4 466 785 xfp), réparti comme suit :

Tableau de répartition comme suit :

Service	Domaine	Activité	Rappel crédits ouverts	Répartition indicative et vote CA	Observations
AP	CEGEN	OEGCDI	200 000 xfp	200 000 xfp	Abonnement CDI
AP	CEGEN	OEGFOURNIT	350 000 xfp	301 785 xfp	Fournitures d'enseig
AP	PE	OPEA8BALEI	0 xfp	300 000 xfp	Projet « Baleine »
AP	PE	OPEA12PLAS	0 xfp	1 665 000 xfp	Projet « Plastiques à la loupe »
AP	PE	OPEA10GROU	0 xfp	500 000 xfp	Projet « Groupe Espoir »
AP	PE	OPEA11SPOR	0 xfp	500 000 xfp	Projet « Sport et Santé »
ALO	CT	OCTCLIM	50 000 xfp	100 000 xfp	Maintenance climat.

Collège de Yaté

BP 10- 98834 Yaté

TEL.- FAX 35 43 55 - e-mail : ce.9830477b@ac-noumea.nc

ALO	CT	OCTSEC	365 000 xfp	100 000 xfp	Maintenance sécurité
ALO	SERGEN	OCOM	450 000 xfp	200 000 xfp	Communications
ALO	SERGEN	OLOGENTRET	200 000 XFP	300 000 XFP	Entretien et réparation
ALO	SERGEN	OLOGGENER	500 000 xfp	200 000 xfp	Autres charges générales
ALO	SERGEN	OLOGINFI	60 000 xfp	100 000 xfp	Produits pharmaceutiques
TOTAL				4 466 785 xfp	

Autorisez-vous le principal à prélever sur les fonds de réserves la somme de quatre millions quatre cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq francs xfp (4 466 785 xfp) ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

4.4.5 DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PRESENTÉE POUR VOTE

La délibération budgétaire modificative n°01-2024, du collège de Yaté est arrêtée en section de fonctionnement par le service des finances de la collectivité en Nouvelle-Calédonie et par délégation Le Vice-président de la collectivité.
17 568 564 xfp) et en recettes à la somme de treize millions quatre-vingt-et-onze mille sept cent soixante-dix-neuf francs xfp (13 091 779 xfp).

Section de fonctionnement	Dépenses			Recettes		
	Rappel des crédits ouverts (BP+DBM)	modifications présentées	Total des crédits ouverts	Rappel des recettes admises (BP+DBM)	modifications présentées	Total des prévisions de recettes
Activité pédagogique	2 398 137	4 068 245	6 466 382	2 398 137	601 460	2 999 597
Vie de l'Elève	682 933	501 460	1 184 393	682 933	501 460	1 184 393
Administration et logistique	8 533 448	1 384 341	9 917 789	8 523 448	384 341	8 907 789
Totaux	11 614 518	5 954 564	17 568 564	11 604 518	1 487 261	13 091 779

La délibération modificative n°01-2024 du collège de Yaté est arrêtée en opérations en capital en dépenses à la somme de six cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-deux francs xfp (668 682 xfp) et en recettes à la somme de six cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-deux francs xfp (668 682 xfp).

Section Opérations en Capital	Dépenses			Recettes		
	Rappel des crédits ouverts (BP+DBM)	modifications présentées	Total des crédits ouverts	Rappel des recettes admises (BP+DBM)	modifications présentées	Total des prévisions de recettes
Opération en Capital	548 138	668 682	1 216 820	548 138	668 682	1 216 820
Totaux	548 138	668 682	1 216 820	548 138	668 682	1 216 820
Totaux dépenses et recettes	12 162 656	6 622 728	18 785 384	12 152 656	2 155 943	14 308 599

Adoptez-vous la décision budgétaire modificative n°01-2024 présentée par l'adjointe-gestionnaire ?

Votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 00
 Abstention : 00

4.4.6 BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET « PLASTIQUES A LA LOUPE »

présenté par Madame SANS et Monsieur IMBERT, coordonnateurs de la classe de 6^E.

du 30 septembre au 05 octobre 2024 pour la classe de 6^e (26 élèves + 3 accompagnateurs Mme Rolando et Sans, et M Imbert).

Objectifs : Projet pluridisciplinaire qui intègre à la fois sciences participatives, la pratique d'activités physiques et sportives de pleine nature et aussi, projet qui fait de nos élèves de futur citoyens responsables, acteurs de notre société en favorisant l'inclusion de chaque élève au sein d'un groupe, et surtout le « vivre ensemble ».

Comme les années précédentes, la participation à la fête de la science permettra la mise en valeur du travail du travail de nos élèves, développement l'engagement, et le sentiment d'appartenance.

Explication du projet : Nous allons organiser une expédition scientifique : Les élèves appliqueront le protocole scientifique Macro déchets du programme, visant à l'étude de la pollution par les déchets découlant de l'activité humaine sur un ensemble de sites ciblés à l'avance. (Plages de Yaté et de Lifou).

Une fois les protocoles effectués, les élèves pourront découvrir la biodiversité aussi bien sur la plage que dans l'eau avec la pratique de la randonnée palmée.

L'expédition sera documentée et filmée.

**BUDGET PREVISIONNEL
DU PROJET « PLASTIQUES A LA LOUPE »**

	Nom	Prénom	Grade	Spécificité
Pilote de l'action	IMBERT	Cyril	Certifié	E.P.S
Autres participants : deux enseignants de l'équipe pédagogique de classe	SANS ROLANDO	Muriel Magall	Certifiée Certifiée	C.P.E Sciences

Niveau concerné : 6^e

Nombre d'élèves : 26

Participation :

1- le collège de YATÉ

Durée prévue de l'action ou fréquence : du 30 septembre au 05 octobre 2024

Coût et financement de l'action

Dépenses	Recettes
- Minibus pendant l'année pour protocole sur la commune de Yaté : 50 000 F CFP - Billet d'avion : 550 000 F CFP - Hébergement : 765 000 F CFP - Location bus Lifou : 250 000 F CFP - Achat divers : 50 000 F CFP <p align="right">= 1 665 000 F CFP</p>	Mobilisées par l'établissement sur le budget Propre : 1 665 000 F CFP Autres ressources (précisez les partenaires) - Gouvernement : 0 F CFP - Province sud : 0 F CFP - Mairie de Yaté : 0 F CFP <p align="right">= 1 665 000 F CFP</p>
Rémunération par le complément calculé sur la DHG : <p align="right">HSE :</p>	Subvention sollicitée au vice rectorat

Adoptez-vous le budget prévisionnel du projet « Plastiques à la loupe » ?

Votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 00
 Abstention : 00

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTRÔLE LÉGAL
 10 Jul 2024
 Ministère de la Fonction Publique
 en Nouvelle-Calédonie par extension
 de la Région de la Nouvelle-Calédonie

4-4.7 BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET « SPORT ET SANTE »

Public concerné : la classe de 5^e (19 élèves et 3 accompagnateurs) du 20 au 22 novembre 2024.

Dans le but de sensibiliser nos élèves à la pratique d'activités de pleine nature pour agir sur notre santé, nous partirons séjourner au cœur du parc de la rivière bleue et plus exactement au camps des Kaoris.

Activités : Pratique de la randonnée, et découverte du canoë, kayak et VTT.

Développer le vivre ensemble, sensibiliser sur l'importance de l'activité physique et une alimentation saine.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET « SPORT ET SANTE »

	Nom	Prénom	Grade	Spécificité
Pilote de l'action	SANS	Muriel	Certifiée	C.P.E.
Autres participants :- un enseignant de l'équipe pédagogique de classe	IMBERT	Cyril	Certifié	E.P.S.

Niveau concerné : 5 ^{ème}	Nombre d'élèves : 18
------------------------------------	----------------------

Participation :
- le collège de YATÉ

Durée prévue de l'action ou fréquence : du 20 au 22 novembre 2024

Cout et financement de l'action

<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 transports aller-retour : 110 000 F CFP - 3 journées d'activités avec Sud Loisir VTT Kayak : 180 000 F CFP - Hébergement : 100 000 F CFP - Repas : 100 000 F CFP - Achats divers : 10 000 F CFP <p>TOTAL : 500 000 F CFP</p>	<p>Recettes :</p> <p>Mobilisées par l'établissement sur le budget Propre : 500 000 F CFP</p> <p>Autres ressources (précisez les partenaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement : 0 F CFP - Province sud : 0 F CFP - Mairie de Yaté : 0 F CFP <p>TOTAL : 500 000 F CFP</p>
Rémunération par le complément calculé sur la DHG : HSE :	Subvention sollicitée au vice rectorat

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTROLE LEGALITE
 Pour le Collège de la Nouvelle Calédonie
 Le 11/07/2024
 Le Directeur de la Nouvelle Calédonie

Adoptez-vous le budget prévisionnel du projet « Sport et Santé » présenté par Mme SANS ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

V - QUESTIONS DIVERSES

5-1 SECURITE

Un exercice incendie s'est déroulé le lundi 4 mars. Le système d'alarme n'a pas fonctionné mais a été réparé durant les vacances dernières. Les bons réflexes doivent encore être travaillées (fermer les fenêtres et portes) et une évacuation plus rapide.

La Province Sud va installer les barrières un peu plus hautes que notre actuel grillage autour du collège. Le portillon d'entrée va être un peu déplacé. Ce portillon sera fermé et pourra s'ouvrir soit un badge soit à distance pour les visiteurs grâce à un visiophone. Il y aura 4 écrans reliés à ce visiophone : bureaux vie scolaire, CPE, gestionnaire et principal. Le cout de ces travaux sera pris en charge à 100% par la Province Sud.

Installations de caméras pour lutter contre les intrusions durant les vacances ou la nuit. La société Tech Alarm a fait un premier devis de 1.5 million de francs CFP. La Province Sud s'occuperait de ce point mais seulement sur le budget

Concernant les tensions que nous vivons à Yaté, Monsieur le Principal se demande si nous allons pouvoir organiser ou pas la remise des bulletins du 1^{er} trimestre en présence des parents qui est prévue le lundi 13 mai (dans 5 semaines). A ce jour, nous n'avons pas réussi à organiser de réunion parents-professeurs.

5-2 FORMATION

Les personnels de l'établissement tout comme ceux des autres établissements de Nouvelle-Calédonie suivront une formation organisée par le Vice-rectorat : ABMA : Aller Bien pour Mieux Apprendre. Formation sur 2 Jours : mercredi 17 avril et mardi 28 mai 2024.

Une formation de deux demi-journées sera organisée sur le thème de la prévention du suicide à destination des personnels de l'établissement. La première demi-journée se déroulera le vendredi 17 mai au matin sur l'une des journées banalisées de l'année. Le financement est à 50% financé par le Vice-rectorat.

Nos élèves de 3^e Espoir suivront une formation PSC1 au mois d'avril et de mai 2024. Les formateurs seront Mme ROLANDO et M. IMBERT.

Nous avons le projet de former les personnels au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

5-3 AUTO-EVALUATION DE L'ETABLISSEMENT

La rentrée scolaire a été particulièrement perturbée et nous avons pris beaucoup de retard sur ce point en particulier parce que nous n'arrivons pas à réunir les parents. Le rapport d'auto-évaluation devrait être transmis avant le 15 juin au Vice-rectorat ce qui nous laisse très peu de temps (6 semaines). Aussi, les membres du Conseil d'Administration demandent au Vice-rectorat l'autorisation de prendre plus de temps et de se donner comme objectif de finir le rapport d'auto-évaluation avant la fin décembre 2024.

Autorisez-vous que l'auto-évaluation du collège soit reportée à la fin décembre 2024 ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Le principal lève la séance à 18h35.

Télétransmission le 23/04/2024 à 10h20

CONTROLE LÉGALITÉ

10 Jul 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie et par délégation
Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie

Collège de Yaté
BP 10- 98834 Yaté

TEL.- FAX 35 43 55 - e-mail : ce.9830477b@ac-noumea.nc